



MAIRIE
DE
VOLONNE

Afférents au C. Municipal... : 1 9
En exercice..... : 1 9
PRÉSENTS..... : 1 0
Qui ont pris part à la DCM. : 1 2
Date de la CONVOCATION :
11 septembre 2025.

dcm 15 / 250919

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 18 septembre 2025)

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250919-DCM_15_250919-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 septembre, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (09)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Nathalie BOURRIEL), Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Sandrine COSSERAT), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET : Personnel : création d'un emploi permanent au service technique – pôle logistique.**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Mme le Maire informe l'assemblée que l'un de nos agents affectés au service technique, titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'agent de maitrise.

Ainsi, il est proposé de valoriser et encourager l'engagement et le dévouement de cet agent par l'avancement de grade auquel il peut prétendre. Il est ainsi proposé :

- de créer un emploi permanent à temps complet au service technique – pôle logistique, afin de pouvoir nommer cet agent à compter du 1^{er} janvier 2026 ,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Cet emploi sera pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade ; sur l'un des grades du cadre d'emploi des agents de maitrise.

Après saisie du Comité Social Territorial, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer l'emploi d'adjoint technique qu'occupe actuellement l'agent.

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR) approuve les propositions telles que présentées ci-dessus.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.

Publié le : 03/10/2025